

Compte-rendu du Conseil municipal du 24 mars 2015

Le Maire propose de faire une minute de silence en hommage aux 144 victimes de l'accident de l'A320 survenu aujourd'hui en France. Le Conseil municipal et le public observent une minute de silence.

Le Maire informe le Conseil municipal que Madame Brigitte PHILIPPA a démissionné de ses fonctions de Conseillère municipale par courrier en date du 6 mars 2015, avec effet à la date de réception du courrier soit le 9 mars 2015.

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Sous-Préfet de la Tour du Pin en a été informé.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, Monsieur Tristan PAIN, suivant immédiat sur la liste « Couleurs d'avenir » dont faisait partie Madame Brigitte PHILIPPA lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller municipal.

Le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Le vingt-quatre mars deux mil quinze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Joël BORDEL, Maria-Elisabete BOURDALE, Patrick CANET, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Gilles CORTEY, Guillaume FAVIER, Maria FAVIER, David FERNANDEZ, Christel GALLIANO, Danielle GARCIA, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Christian LEPREVOST, Olga MARTINEZ, Sylvie MELIN, Gilbert MERGOUD, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Tristan PAIN, Marc PETIT, Chantal REY, Nicole SITRUK, Benoît STOCARD.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Denise CORTEY à Colette GREPAT, Bruno GORDON à Daniel MICHOU, Marie-Catherine LAMIRAL à Maria FAVIER, Maurice NICOLAS à Guillaume FAVIER, Alain SOCIE à Gilbert MERGOUD.

Date de convocation : Mardi 17 mars 2015

Les Conseillers présents, soit 24 qui sont au nombre de 29, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Joël BORDEL et Chantal REY. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 30 janvier 2015

VOTE
A L'UNANIMITE

- *Affichage des délibérations le 3 février 2015 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 3 février 2015 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du compte-rendu aux Conseillers le 3 février 2015 par mail.*
- *Procès-verbal de séance envoyé aux Conseillers municipaux par mail le 18 mars 2015.*

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 27 février 2015

VOTE
A L'UNANIMITE

- *Affichage des délibérations le 11 mars 2015 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 11 mars 2015 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du compte-rendu aux Conseillers le 11 mars 2015 par mail.*
- *Procès-verbal de séance envoyé aux Conseillers municipaux par mail le 20 mars 2015.*

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 mars 2015

- *Retrait de la délibération n°2015-3-6 portant sur la réhabilitation d'abris bus et la sécurisation des arrêts*
- *Ajout d'une délibération portant le numéro 2015-3-5-c pour demander une subvention au District de football de l'Isère concernant l'aménagement d'une aire de sports et de loisirs.*

VOTE
A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 30 janvier 2015
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 27 février 2015
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 mars 2015

I . ASPECT FINANCIER

2015-3-1 Budget général

- a) Vote du compte administratif 2014
- b) Affectation des résultats de l'exercice 2014
- c) Approbation du compte de gestion 2014
- d) Vote du budget primitif 2015
- e) Vote des taux d'imposition 2015
- f) Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du camping

2015-3-2 Budget annexe - Camping

- a) Vote du compte administratif 2014
- b) Affectation des résultats de l'exercice 2014
- c) Approbation du compte de gestion 2014
- d) Vote du budget primitif 2015

2015-3-3 Budget annexe - Boulodrome

- a) Vote du compte administratif 2014
- b) Affectation des résultats de l'exercice 2014
- c) Approbation du compte de gestion 2014
- d) Vote du budget primitif 2015
- 2015-3- 4 Attribution de subventions à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin
- 2015-3-5 Aménagement d'une aire de sports et de loisirs
 - a) Approbation du projet
 - b) Demande de subvention - Conseil Départemental de l'Isère
 - c) Demande de subvention - District de football de l'Isère
- ~~2015-3-6 Réhabilitation d'abris bus et sécurisation des arrêts~~
- 2015-3-7 Projet de construction d'un abri pour le matériel communal
 - a) Approbation du projet
 - b) Demande de subvention - Conseil Départemental de l'Isère
- 2015-3- 8 Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion de l'Isère – contrat d'assurance des risques statutaires

II . ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2015-3-9 Demande d'avis sur la révision du PLU de la commune d'Aoste
- 2015-3-10 Actualisation de la convention de mutualisation du service ADS – Communauté de Communes du Pays des Couleurs
- 2015-3-11 Modification de la liste des délégués – Syndicat des Marais de Morestel

III . PATRIMOINE

- 2015-3-12 Distraction et application du régime forestier de parcelles
 - a) Demande de distraction du régime forestier de parcelles
 - b) Demande d'application du régime forestier de parcelles

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Réflexion relative à la création d'une commune nouvelle

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2015-3-1 Budget général

a) Vote du compte administratif 2014

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	3 960 437,97	4 801 038,31	1 705 006,57	1 520 797,25	5 665 444,54	6 321 835,56
Résultats de l'exercice		840 600,34	184 209,32			656 391,02
Résultats reportés		1 121 238,15		543 158,02		1 664 396,17
Résultats cumulés		1 961 838,49		358 948,70		2 320 787,19
Restes à réaliser			1 652 400,00	471 100,00	1 652 400,00	471 100,00
RESULTATS définitifs		1 961 838,49	822 351,30			1 139 487,19

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2014 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Sortie du Maire. Le Maire ne prend pas part au vote et n'utilise pas le pouvoir de Bruno GORDON.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

b) Affectation des résultats de l'exercice 2014

Le résultat de fonctionnement 2014 du budget général pour affectation s'élève à 1 961 838,49 €. L'Adjoint aux Finances propose d'affecter ce résultat d'exploitation

- au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé pour 822 351,30 €
- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 1 139 487,19 €.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE
A L'UNANIMITE

c) Approbation du compte de gestion 2014

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014– Budget Général – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
A L'UNANIMITE

d) Vote du budget primitif 2015

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2015 dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 154 350,00	5 154 350,00
INVESTISSEMENT	2 975 400,00	2 975 400,00
TOTAL	8 129 750,00	8 129 750,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 7 Guillaume FAVIER+pouvoir de Maurice NICOLAS Colette GREPAT+pouvoir de Denise CORTEY Gilbert MERGOUD+pouvoir d'Alain SOCIE Chantal REY	ABST. : 0

e) Vote des taux d'imposition 2015

L'Adjoint aux Finances propose de fixer pour 2015 les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 7.92%
- taxe sur le foncier bâti : 16.73%
- taxe sur le foncier non bâti : 47.28%.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE
A L'UNANIMITE

f) Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du camping

Pour équilibrer le budget annexe du camping de l'exercice 2015, l'Adjoint aux Finances propose de procéder au versement au budget annexe de la subvention de fonctionnement inscrite au budget général d'un montant de 7 000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
A L'UNANIMITE

2015-3-2 Budget annexe - Camping**a) Vote du compte administratif 2014**

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	48 057,60	47 508,18	1 489,00	4 588,00	49 546,60	52 096,18
Résultats de l'exercice	549,42			3 099,00		2 549,58
Résultats reportés		6 809,31		4 686,86		11 496,17
Résultats cumulés		6 259,89		7 785,86		14 045,75
Restes à réaliser					0,00	
RESULTATS définitifs		6 259,89		7 785,86		14 045,75

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2014 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Sortie du Maire. Le Maire ne prend pas part au vote et n'utilise pas le pouvoir de Bruno GORDON.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

b) Affectation des résultats de l'exercice 2014

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2014 d'un montant de 6 259.89 €

- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 6 259,89 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
A L'UNANIMITE

c) Approbation du compte de gestion 2014

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 – Budget annexe Camping – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
A L'UNANIMITE

d) Vote du budget primitif 2015

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2015- Budget annexe Camping - dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	57 250,00	57 250,00
INVESTISSEMENT	12 800,00	12 800,00
TOTAL	70 050,00	70 050,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
A L'UNANIMITE

2015-3-3 Budget annexe - Boulodrome**a) Vote du compte administratif 2014**

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	8 929,52	9 078,86	8 568,00	8 412,00	17 497,52	17 490,86
Résultats de l'exercice		149,34	156,00		6,66	
Résultats reportés		9 127,37		2 279,71		11 407,08
Résultats cumulés		9 276,71		2 123,71		11 400,42
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS définitifs		9 276,71		2 123,71		11 400,42

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2014 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Sortie du Maire. Le Maire ne prend pas part au vote et n'utilise pas le pouvoir de Bruno GORDON.

VOTE		
POUR : 27	CONTRE : 0	ABST. : 0

b) Affectation des résultats de l'exercice 2014

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2014 d'un montant de 9 276.71 €

- au compte 002 - excédents de fonctionnement reportés – pour 9 276.71 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
A L'UNANIMITE

c) Approbation du compte de gestion 2014

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 – Budget annexe Boulodrome – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
A L'UNANIMITE	

d) Vote du budget primitif 2015

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2015- Budget annexe- Boulodrome - dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 400,00	18 400,00
INVESTISSEMENT	11 100,00	11 100,00
TOTAL	29 500,00	29 500,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
A L'UNANIMITE	

2015-3- 4 Attribution de subventions à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin

L'Adjoint aux Finances propose de verser à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin les subventions suivantes :

<i>Objet</i>	<i>Montant voté en 2014</i>	<i>Règlement 2014</i>	<i>Proposition 2015</i>
<i>Fonctionnement</i>	28 885 €	28 885 €	39 900 €
<i>Manifestations</i>	19 100 €	19 100 €	19 100 €
<i>Subvention exceptionnelle - Animation du 8 décembre 2013</i>	1 185 €	1 185 €	****
TOTAL	49 170 €	49 170 €	59 000 €

Ces crédits sont inclus au budget primitif 2015.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

Nicole SITRUK ne participe pas au vote.

VOTE		
POUR : 28	CONTRE : 0	ABST. : 0

2015-3-5 Aménagement d'une aire de sports et de loisirs

Dans le prolongement des travaux de réhabilitation de la piscine municipale réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, les Commissions « sports et vie associative » et « travaux » ont engagé une réflexion sur la mise en valeur de l'espace public limitrophe à cet équipement. En effet, en période estivale, les abords de la piscine concentrent de nombreuses activités d'animation dont « Les Avenières plage ».

Pour valoriser ce lieu et faciliter les différents usages, un projet d'aménagement d'une aire de sports et de loisirs a été élaboré. Il comprend notamment un « citypark », un espace couvert qui permettra aux associations d'organiser des manifestations, un espace pour les joueurs de pétanque.

Les travaux sont estimés à 310 300 € HT.

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le programme d'aménagement d'une aire de sports et de loisirs présenté ci-dessus pour un montant de 310 300 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

b) Demande de subvention - Conseil Départemental de l'Isère

La Commune peut bénéficier pour cette opération d'une ligne de subvention par le Conseil Départemental de l'Isère.

Le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de l'Isère pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

c) Demande de subvention - District de football de l'Isère

La Commune peut bénéficier pour cette opération d'une ligne de subvention par le District de football de l'Isère.

Le Maire propose de solliciter le District de football de l'Isère pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

La délibération n°2015-3-6 a été retirée de l'ordre du jour.

~~2015-3-6 — Réhabilitation d'abris bus et sécurisation des arrêts~~

2015-3-7 Projet de construction d'un abri pour le matériel communal

Les garages municipaux situés route du Jalérieu regroupent les services techniques ainsi que leurs équipements. La surface du bâtiment ne permet plus actuellement de stocker le matériel et les produits dans de bonnes conditions.

Un projet de construction d'un abri a donc été élaboré.

Les travaux sont estimés à 60 000 € HT.

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le projet de construction d'un abri pour le matériel communal présenté ci-dessus pour un montant de 60 000 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

b) Demande de subvention - Conseil Départemental de l'Isère

La Commune peut bénéficier pour cette opération d'une ligne de subvention par le Conseil Départemental de l'Isère.

Le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de l'Isère pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

2015-3-8 Adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion de l'Isère – contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose que la Commune a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents. Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Maire propose de charger le Centre de Gestion de l'Isère de négocier auprès d'une entreprise d'assurance agréée un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité,
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du premier janvier 2016,
- Régime du contrat : capitalisation.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2015-3-9 Demande d'avis sur la révision du PLU de la commune d'Aoste

Par délibération en date du 26 février 2015, transmise le 4 mars 2015, la commune d'Aoste a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme et le bilan de la concertation. La commune des Avenières étant limitrophe de la commune d'Aoste, elle est associée à la phase d'élaboration du PLU. L'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme prévoit que la commune d'Aoste transmette un dossier finalisé du projet de PLU arrêté à la commune des Avenières.

Le Maire propose de valider le déroulement de la procédure et de donner un avis favorable au projet de PLU tel que joint à la note de synthèse en *Annexe n°1*.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

2015-3-10 Actualisation de la convention de mutualisation du service ADS – Communauté de Communes du Pays des Couleurs

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'existence depuis 2006 du service communautaire chargé de l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol (ADS). Il précise que la mise en place de ce service avait conduit à la signature d'une convention entre l'intercommunalité et chacune de ses communes membres (la dernière en date étant celle signée entre la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) et la commune de Corbelin, prenant effet au 1er janvier 2013).

Le Maire expose que, par délibération n° 3 du 19 janvier 2015, le Conseil communautaire de la CCPC a approuvé la mise en place d'un service intercommunautaire d'instruction du droit des sols en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (CCIC) et la Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises (CCBD).

Avant de conventionner entre les trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour déterminer les conditions de mise en place de ce service intercommunautaire d'ADS commun aux trois communautés de communes, il convient pour la CCIC et la CCBD de conventionner avec leurs communes membres.

A cette fin, un modèle de convention a été établi, à partir de l'expérience de la CCPC, avec le souci d'actualiser les mentions figurant dans ce document.

Afin de mettre à niveau l'ensemble du territoire, il a été proposé que la convention signée précédemment entre la CCPC et ses communes membres le soit à nouveau, dans sa version mise à jour telle que jointe à la note de synthèse en *Annexe n°2* et ce, par volonté d'actualisation et d'uniformisation.

Par délibération n° 26 du 16 février 2015, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité cette proposition. C'est ainsi qu'il est demandé aux 20 communes membres de la CCPC de bien vouloir se prononcer à leur tour.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- d'accepter l'ensemble de ces propositions ;
- de l'autoriser à signer la convention actualisée entre la CCPC et la commune des Avenières, définissant les modalités de mise à disposition des communes du service communautaire chargé de l'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'application du droit des sols.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

2015-3-11 Modification de la liste des délégués – Syndicat des Marais de Morestel

Par délibération en date du 11 avril 2014, le Conseil municipal a désigné les délégués titulaires et suppléants de la commune des Avenières au Syndicat des Marais de Morestel.

Le Maire propose de modifier la liste des délégués en désignant Monsieur Joël BORDEL, délégué suppléant, à la place de Monsieur Benoît STOCARD.

La liste sera donc la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Daniel MICHOU	Joël BORDEL
David FERNANDEZ	Gilbert MERGOUD

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE
A L'UNANIMITE

III. PATRIMOINE

2015-3-12 Distraction et application du régime forestier de parcelles

a) Demande de distraction du régime forestier de parcelles

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de demande de distraction du régime forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal des Avenières :

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance		
				ha	a	ca
LES AVENIERES	A	529	Le Charnevoz	0	59	70
LES AVENIERES	A	410 partie	L'Ilon	1	22	00
Total				1	81	70

La parcelle A 410 d'une surface totale de 1 ha 65 00 est distraite du régime forestier pour 1 ha 22 00 correspondant à la partie nord de cette parcelle située entre les routes communale, départementale et le fossé. La limite sud de la zone détachée, entre la route et le fossé, est dans le prolongement rectiligne de la limite entre les parcelles A 529 et A 530.

La parcelle A 410 reste en application du régime forestier, pour sa partie sud, pour 0 ha 43 00.

Cette opération est souhaitée dans le but de la réalisation d'aménagements (parking vélo-route et voie cyclable) dans le cadre de la ViaRhôna.

Le Maire propose au Conseil municipal

- d'accepter le projet,
- de l'autoriser à présenter ce projet à l'Office National des Forêts, service instructeur des dossiers, en vue de la prise d'un arrêté pour distraction du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

b) Demande d'application du régime forestier de parcelles

En compensation des surfaces distraites du régime forestier, le Maire présente au Conseil municipal le projet de demande d'application du régime forestier sur la parcelle énumérée dans le tableau suivant, située sur le territoire communal des Avenières :

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance		
				ha	a	ca
LES AVENIERES	B	2570	Le Grand Chaffard	1	26	47
Total				1	26	47

Cette opération est souhaitée dans le but de :

- compenser la distraction des parcelles A 529 et A 410 partie,
- compléter le massif forestier à la suite de la parcelle B 2572 déjà gérée par l'Office National des Forêts et constituant de la parcelle 9 du plan de gestion,
- assurer la gestion régulière de cette parcelle constituée de peuplements forestiers (peupleraie).

Le Maire propose au Conseil municipal

- D'accepter le projet,
- De l'autoriser à présenter ce projet à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
A L'UNANIMITE

IV. QUESTIONS DIVERSES

- *Affichage sauvage du groupe « Debout la République »*

INFORMATIONS

- **Réflexion relative à la création d'une commune nouvelle**

Le Maire présente l'état de la réflexion sur la création d'une commune nouvelle associant les communes des Avenièrès et de Veyrins-Thuellin. Une note d'information est distribuée aux Conseillers municipaux.

Après débat, le Conseil municipal autorise le Maire à poursuivre la réflexion sur la création d'une commune nouvelle.

Le Maire annonce que le Conseil municipal sera informé au fur et à mesure de l'évolution du dossier et participera aux travaux de rédaction de la charte de commune nouvelle.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h45.

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Projet de PLU – Commune Aoste
- Annexe n°2 : Convention ADS - CCPC

Fait aux Avenièrès, le 25 mars 2015
Le Maire,
Daniel MICHOU